



Travail le week end pour les cadres

Par **koidelibre**, le **15/09/2008** à **17:29**

Bonjour,

Je suis cadre et travaille dans le secteur automobile (convention service de l'automobile).

J'ai un contrat CDI pour 35H.

Je suis souvent amené à travailler le week end dans le cadre de mes missions.

Quel devrait être mon mode de rémunération pour le week end ?

A ce jour on me donne 2 jours de récupérations en compensation des samedi et dimanche et une micro prime. La prime n'étant en aucun cas indexé sur mon salaire, ainsi ouvrier ou cadre ont la même prime.

De même lors des week ends mon temps de travail est largement supérieur à une journée normale (environ 10H/jour). Ne devrais je pas être payé en heure supplémentaire également ?